

LA PREMIÈRE MAISON COMMUNE



Estivants et Quinocéens empruntent nombreux, chaque jour, la rue de la Comtesse, pour se rendre à la plage du même nom, et flâner sur le chemin de ronde.

Savent-ils qu'ils passent indifférents devant ce qui fut la première mairie de Quay, district de Port-Briec, selon la loi du 20 septembre 1792 ?

La petite maison en ruines qui se trouve aussitôt après les « les greniers à sel », garage incendié en 1961, et resté en l'état depuis, et à laquelle on accède par un escalier de pierre, serait, en effet, la première mairie de notre cité.

La vieille famille quinocéenne de Mme Gaultier, de Kermoal, propriétaire des lieux, qui eut des amateurs, des officiers, des administrateurs coloniaux parmi ses membres, a toujours su la chose, si les Quinocéens l'ont oubliée !

Sous l'ancien régime, jusqu'en septembre 1792, le général de la paroisse, qui était à la fois le conseil municipal et le conseil paroissial, de l'époque, tenait ses assemblées dans la sacristie de l'ancienne église des Sablons. Les registres en font foi.

Le dernier acte officiel signé le 3 novembre 1792, en cette sacristie par Morice, curé assermenté de Plourhan et Saint-Quay (rattaché provisoirement à Plourhan) et son vicaire Le Collen, fut le mariage de Jacques Morin et de Marie-Françoise Cottard « avec dispense de l'évêque Jacob, évêque du département des Côtes du Nord », car, le même jour, on enregistrait aussi le premier enfant des jeunes mariés !

Cet enfant avait été baptisé en septembre en l'église d'Etalles !

1792 à midi, au 1 de la République, entre Jérôme Raimond et Pétronille Corbel, et reçu par l'officier public Jean-Marie Leff qui a signé le registre avec les témoins et les jeunes mariés.

A quelle date cette modeste maison cessa-t-elle d'être mairie ?

Avant la maison commune, école communale de la Croix-Claude actuellement, inscription maritime ; y-en-a-t'il une autre ??

C'est en 1917 que la maison Bocuze, elle, devint la mairie actuelle... ce qui fit dire à notre philosophe local Miston, habitant le quartier de Kertugal : « Au port la mairie ? Mettez-la donc à l'île Erboux !!!

F.H.

C'est en 1792 que François Morice, curé de Plourhan, devint assermenté et par suite, officier municipal de la commune.

François Le Collen, lui, fut curé d'office, puis recteur de la paroisse sous l'évêque constitutionnel Jacob, de 1791 jusqu'en 1793. D'après plusieurs actes, il fit du ministère à Saint-Quay. Il accumule toutes les charges possibles. On le voit membre du conseil général autrement dit, officier public de la localité.

Tous deux disparurent au fort de la tempête révolutionnaire, car il n'est plus question d'eux, ni de leur signature dans les registres de 1793 à 1800.

1792

Texte de Dr François Héry